

PROCEDURE COMPLETE **Constitution du dossier d'aménagement aux examens**

Décret n° 2020-1523
Circulaire du 8 décembre 2020

Session 2023 TROUBLES DES APPRENTISSAGES

(Pensez à faire une copie des éléments que vous souhaitez conserver)

- Le formulaire procédure complète rempli et signé par la famille et par l'établissement

- La fiche de renseignements supplémentaires remplie par la famille

- L'information pédagogique complétée par le professeur principal ou le chef d'établissement

- Selon la pathologie**
 - Un bilan orthophonique avec une évaluation de la lecture et de l'orthographe à l'aide d'outils étalonnés et normés :
 - si suivi en cours : bilan d'étape datant de moins de 3 ans
 - OU si suivi interrompu : le dernier compte-rendu en votre possession
 - Si celui-ci est antérieur à 2019, merci de contacter le médecin scolaire référent ou le CMS mutualisé de votre secteur, pour prendre rendez-vous et refaire un bilan

 - Un compte-rendu médical, ou bilan psychomoteur, ou bilan d'un ergothérapeute, ou bilan psychométrique, ou autres

- Les photocopies des deux derniers bulletins scolaires**

- Des originaux de devoirs** réalisés en situation de contrôle, corrigés par le professeur. (Précisez s'ils ont été faits sur ordinateur : **auquel cas joindre un devoir rédigé sur ordinateur**)
 - Français, + Histoire –Géographie ou Philosophie pour les dyslexies, dysphasies

 - Français + Maths pour les dyscalculies

- Une dictée (si possible)** faite en classe pour le DNB

- Si PAP : page 1 et pages aménagements pédagogiques (items)** (fait par l'équipe éducative signées des parents et du chef d'établissement). **La procédure simplifiée est à privilégier**

- Si PPS : fournir le Gévasco le plus récent. La procédure simplifiée à privilégier**

Le dossier complet devra être envoyé par l'établissement ou la famille, par courrier à l'adresse ci-dessous avant le : 14/12/2022

**DSDEN 91
Médecin Conseiller Technique / Service médical en faveur des élèves /
Aménagement des examens
Boulevard de France- G Pompidou
91000 EVRY COURCOURONNES**

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délais ne seront pas étudiés et vous seront renvoyés.